

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CALENDRIER ET PROCÉDURES

DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL 2014-2015-2016

RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION DES CONTRIBUABLES

- À cause du nombre important d'appels que le service reçoit généralement, lors de l'envoi des comptes de taxes, nous avons programmé une boîte vocale pour recevoir ces appels : **819-827-0516 poste 2239**.
- Nous demandons aux contribuables de bien vouloir laisser le numéro de matricule ou l'adresse de leur propriété, leurs numéros de téléphone au bureau et à la maison et un **court** message identifiant les motifs de l'appel.
- Les retours d'appel se feront au plus tard deux semaines de la date d'appel du contribuable. Nous retournerons, au besoin, les appels le soir et même la fin de semaine.
- Si un contribuable désire nous rencontrer, il est souhaitable qu'il prenne rendez-vous. Il doit composer le même numéro et poste téléphonique que pour les demandes d'information et laisser un message : **819-827-0516 poste 2239**.
- Si une visite des lieux est nécessaire, elle sera effectuée en mars 2014.
- Si nous constatons que la demande du propriétaire est justifiée, nous proposerons une valeur et nous la concrétiserons à l'aide d'un Avis de correction d'office.
- Si le contribuable n'est pas en accord avec notre proposition ou si nous n'avons pas de recommandation à faire, nous lui suggérerons de déposer une Demande de révision de l'évaluation **au plus tard le 30 avril 2014** :
 - Le formulaire prescrit à cet effet est disponible à la MRC et à votre municipalité.
 - Il y a des coûts imposés lors du dépôt d'une telle demande. Le coût est indiqué sur la facture de taxes.
(Voir le Règlement no 111-06)
 - L'évaluateur a l'obligation de soumettre sa réponse aux Demandes de révision avant le 1 septembre 2014.